

*Aspects Phrastiques En Français:
Regard Sur Une Dichotomie Composition / Complexité*

أوجه الجملة في اللغة الفرنسية: رؤية حول ثنائية التركيب والتعقيد

Dr. Borhane BELDJEZZAR

École Normale Supérieure de Bouzareah, Alger. Algérie

borhane.beldjezzar@ensb.dz

Date of Receipt: 28/08/2025

Date of Acceptance: 02/11/2025

Date of Publication: 20/12/2025

Corresponding Author: Dr.Borhane Beldjezzar, borhane.beldjezzar@ensb.dz

ملخص:

في إطار تدريسنا لوحدة (PSL النحو) توقفتنا عند مسألة تصنيف الجملة في اللغة الفرنسية. العديد من كتب النحو تميز بين نوعين من الجمل: الجملة البسيطة والجملة المركبة. علاوة على ذلك، نرى أن تصنيفاً ثلاثي الفئات، من وجهة نظر بنيوية، قد يكون أكثر ملائمة. الضاهر أن هناك لبساً ملحوظاً بين الجملة المركبة والجملة المعقدة، وهما تركيبان غالباً ما تعتبران متكافئتين في كتب النحو. حيث يبدو أن هناك نظرية تميل إلى دمج حقيقتين متعارضتين. على إثر ذلك، سيكون تركيزنا في هذا المقال على الاختلاف الذي تم تجاهله بين الجملة المركبة والجملة المعقدة. من أجل دعم هذه الرؤية، اعتمدنا على جملة من القراءات للمؤلفات النحو المرجعية. يأتي هذا المقال في شكل مساهمة نظرية تستند إلى حجج مبنية على مجموعة من الجمل النموذجية.

الكلمات المفتاحية:

جملة بسيطة؛ جملة مركبة؛ جملة معقدة؛ تبعية؛ بناء الجمل.

Résumé :

Dans le cadre de nos enseignements en module de PSL (grammaire) nous nous sommes arrêté sur la question de la typologie de la phrase en français. Nombreux sont les ouvrages de grammaire qui distinguent deux types de phrase : la phrase simple et la phrase complexe. Par ailleurs, nous soutenons qu'une classification en trois catégories, d'un point de vue syntaxique, serait plus appropriée. Il semble qu'une confusion est notée entre la phrase composée et la phrase complexe, deux structures considérées souvent comme équivalentes. Cependant, il paraît que cette perspective tend à concilier entre deux réalités opposées. Dans le présent article, notre regard sera axé principalement sur la nuance, négligée, qui existe entre la phrase composée et la phrase complexe. Afin d'argumenter cette réflexion, nous nous basons sur un compte rendu de lectures des ouvrages de grammaire de références. Il est donc important de rappeler que nous présentons ici une contribution théorique accompagnée d'une argumentation portant sur un ensemble de phrases types.

Mots-Clés:

phrase simple ; phrase composée ; phrase complexe ; dépendance ; syntaxe

1. Introduction :

Tout a débuté lorsqu'une étudiante nous a demandé : « *Monsieur, y a-t-il une différence entre une phrase composée et une phrase complexe ?* ». Ce jour-là notre réponse était comme suit : *Je ne suis pas sûr, mais je vais me renseigner...*

Dans cet écrit, nous nous concentrons sur l'aspect syntaxique de la phrase en français. La plupart des ouvrages de grammaire distinguent habituellement, sur le plan syntaxique, deux catégories de phrase : la phrase simple et la phrase complexe (Grevisse & Goosse, 2007), (Dubois, 2012), (Le Goffic, 2014), (Riegel, Pellat et Rioul, 2016), (Abeillé et Godard, 2021). Cette classification repose principalement sur deux critères : les constituants de la phrase (syntagmes nominaux, syntagmes verbaux, syntagmes prépositionnels, les propositions...) et leurs mécanismes syntaxiques (agencements des constituants, liens de gouvernance et/ou de dépendance...). Néanmoins, cette classification nous paraît problématique, car il nous semble qu'elle met à l'écart la phrase composée, menant ainsi à une classification insuffisante, voire altérée. La distinction entre la phrase composée et la phrase complexe est fréquemment assimilée à une relation de synonymie, parfois à un rapport d'inclusion dans de nombreux ouvrages de grammaire. « Il y a coordination [...], lorsque la phrase complexe est formée d'une séquence de propositions juxtaposées dont la dernière au moins est reliée aux autres par un mot de liaison, qui peut être soit une conjonction de coordination, soit un adverbe de liaison. » (Roig, 149 : 2018).

Dans ce sens, Pierre Le Goffic considère deux types de phrase, il avance que : « *Tous les types de phrases, simple et complexe, verbale et non verbale, sont analysées avec de très nombreux exemples* », (Le Goffic, 5 : 1993). Abeillé et Godard semblent adhérer à cette conception binaire de la phrase :

« *Une phrase peut comprendre parmi ses constituants une ou plusieurs autres phrases, c'est-à-dire d'autres syntagmes combinant chacun un verbe, ou une autre catégorie prédicative, et son sujet ; on l'appelle alors phrase complexe 13b 13c, et dans le cas contraire, phrase simple 13a. Une phrase simple ou complexe qui ne dépend syntaxiquement d'aucune autre est appelée indépendante, ou phrase racine. Inversement, les phrases qui sont incluses dans une phrase complexe sont dites liées I-4.1, soit par subordination 13b, soit par coordination 13c.* »

13 a Paul chasse le sanglier.

Phrase simple

b Marie croit [que Paul est absent _{PHRASE}].

Phrase complexe

c [Paul est ici _{PHRASE}], [et Marie ne le sait pas _{PHRASE}].

Phrase complexe, (Abeillé et Godard, 8 : 2021).

Toutefois, cette conception ne nous convainc pas entièrement. L'exposé de cet article tend à revisiter cette conception binaire de la phrase en français. Nous posons alors un problème qui nous semble central ouvrant la voie à une vision d'une classification triadique de la phrase en français. Ainsi, nous soulevons la problématique suivante : Si la phrase composée et la phrase complexe ne partagent ni synonymie ni inclusion, serait-il alors pertinent, voire plus logique, de considérer un rapport d'opposition entre elles ? Serait-il plus judicieux de faire une distinction claire entre la phrase composée et la phrase complexe ?

L'exposé des idées *infra* tend à mettre en évidence une opposition étanche entre ces deux entités grammaticales. Autrement dit, une dichotomie composition/complexité.

2. Méthode

Il convient de noter que cet article se consacre entièrement à une analyse théorique dans laquelle nous soutenons la différenciation entre la phrase composée et la phrase complexe, fréquemment assimilées l'une pour l'autre. La justification que nous présentons ici repose sur une révision des œuvres importantes de la grammaire française, ainsi qu'un ensemble de phrases abstraites soumises à un examen syntaxique. Notre argumentation soutenue est illustrée par une représentation à travers des indicateurs syntagmatiques.

3. La grammaire, un mot qui fait fuir les esprits

Avant tout, quel est ce mot qui fait peur dans tout processus d'enseignement/apprentissage d'une langue ? L'énoncé *qui fait peur* paraît peut-être un peu dramatisant de notre part, mais certaines études confirment cette réalité. Järvinen avance qu'« On pourrait dire que cela est un phénomène qui commence déjà au collège et qui continue jusqu'au lycée ; il y a des élèves au lycée qui ont peur de la grammaire puisqu'ils n'ont pas eu suffisamment d'enseignement de la grammaire au collège » (Järvinen, 13 : 2015). La connaissance et/ou la maîtrise des règles d'une langue s'avère une compétence utile pour bien parler ou écrire dans une langue. Mais « faudrait-il simplifier ou compliquer encore ? », une question qui nous rappelle l'entrée d'un ancien ouvrage de grammaire de Christian Nique (Nique, 13 : 1975) dans lequel l'auteur commence par un chapitre qu'il intitule *les algorithmes et la langue* ; il nous semble inadéquat quand même de se servir d'une complexité (les mathématiques) pour en résoudre une autre (la grammaire) !

Selon la tradition structuraliste, une grammaire est une composante essentielle inhérente à toute langue, une structure combinée de trois réalités selon Jean Dubois et Dubois-Charlier (1970). « La construction d'une grammaire, pour être systématique et rigoureuse, doit répondre à certaines exigences formelles. On distingue dans la grammaire trois parties fondamentales : la syntaxe, la sémantique et la phonologie. », (Dubois et Dubois-Charlier, 14 : 1970). Si la sémantique porte sur l'interprétabilité des suites linguistiques, la syntaxe, quant à elle, porte sur les

règles par lesquelles se combinent en phrases les unités significatives (Dubois, 468 : 2012), l'élément sur lequel porte notre réflexion.

Sans que nous nous attardions sur les définitions et les types de grammaire, en abordant la question de combinaison des phrases, nous passons sûrement, dans notre cas d'étude, par la classification des phrases en langue française. Par définition, la phrase est une entité abstraite qui, avant tout, mobilise quatre critères : 1) un critère graphique : elle commence par une majuscule et se termine par un point. Selon cette règle, toute phrase qui ne commence pas par une majuscule, et ne se termine pas par un point est jugée incorrecte ; 2) un critère phonétique : une phrase se place entre deux pauses à l'oral et se caractérise par des intonations (montante, descendante ou neutre) en fonction du type de la phrase ; 3) un critère sémantique : habituellement, une phrase véhicule un sens clair et complet. Les sujets parlants produisent de la parole pour communiquer du sens. A cet effet, toute phrase ayant un sens ambigu manque de caractéristique phrastique ; 4) un critère syntaxique, celui qui nous intéresse le plus d'ailleurs : une phrase est habituellement régie par un ensemble de combinaisons syntaxiques qui assurent sa grammaticalité. Selon les générativistes, une phrase suit obligatoirement des constructions syntaxiques bien précises, ce sont ces-mêmes constructions qui permettent au sujet parlant de juger les différentes constructions phrastiques comme correctes.

A rappeler qu'une telle conception n'est pas consensuelle chez tous les linguistes, mais dans l'ensemble, l'entité phrase mobilise les quatre critères susmentionnés.

Schématiquement à ce développement, Dubois définit la phrase comme étant « une unité de sens accompagnée, à l'oral, par une ligne prosodique entre deux pauses, et limité à l'écrit par les signes typographiques que sont en français la majuscule et le point. » (Dubois, 365 : 2012). De sa part, Marcello-Nizia voit que :

« Le mot phrase est à saisir dans deux sens : suite écrite ou prononcée, isolée à l'oral par deux pauses fortes, à l'écrit par une majuscule et un point ; c'est une suite grammaticale formée de l'accrochage SN+ SV ou phrase de base. » (Marcello-Nizia, 36 : 1979).

Par ailleurs, la distinction entre la notion de phrase et celle de proposition n'est pas toujours étanche selon certains linguistes. Si nous admettons comme vérité que la proposition est une séquence linguistique centrée autour d'un verbe conjugué, cela signifie que toute phrase simple est considérée à la fois comme phrase et comme proposition. A tenir compte que l'inverse de cette thèse n'est pas toujours admis comme correct, car toute proposition ne constitue pas forcément une phrase. Un seul argument suffirait pour dire qu'une proposition subordonnée ne peut être considérée comme étant une phrase, car cette dernière ne peut exister comme entité indépendante. Il est judicieux de noter également qu'il s'agit d'un débat d'ordre terminologique ; autrement dit, il y a certains grammairiens qui ne distinguent pas entre les deux réalisations phrastiques.

Nous revenons dans ce qui suit sur la notion de proposition

4. La proposition d'un point de vue logico-grammatical

Il semble que la notion de proposition se situe au carrefour où se nouent à la fois la logique et la grammaire, une notion d'une ancienneté qui remonte à Aristote, appelée autrefois logique des propositions.

En logique, « *La proposition y est définie comme un énoncé verbal susceptible d'être dit vrai ou faux* » (Siouffi & Van Raemdonck, 154 : 2012). Une telle définition tend à signifier que toute entité linguistique, quoique pourvue de sens tel un mot isolé, un ordre, une exclamation..., qui ne peut être jugée de véracité ou de fausseté s'oppose à ce qui est une proposition. Alain Rey adhère à cette vision et avance qu'en logique, une proposition est une « *Assertion considérée dans son contenu ; signification de cette assertion. Démontrer qu'une proposition est vraie, fausse, contradictoire.* » (Rey, 1069 : 2006). Ainsi, parler de proposition en logique semble une réalité linguistique qui implique un sens clair et un jugement de valeur. Dans ce sens, le fameux syllogisme d'Aristote se veut un meilleur exemple pour illustrer :

- *Tous les hommes sont mortels. Or, je suis un homme, donc je suis mortel.*

Dubois confirme cette assertion « *sémantiquement, il y a proposition toutes les fois qu'il y a énonciation d'un jugement* » (Dubois, 384 : 2012). En ce sens, dans l'énoncé précédent il y a trois affirmations indépendantes l'une de l'autre, par conséquent, trois jugements de valeur :

- *Les hommes sont mortels.*
- *Je suis un homme,*
- *Je suis mortel.*

En grammaire, Rey définit la proposition comme un « *énoncé constituant une phrase simple ou entrant dans la formation d'une phrase complexe. Sujet, verbe d'une proposition. Proposition principale, subordonnée, indépendante* » (idem, p.1069). Cette définition met à l'évidence qu'une proposition peut faire l'objet de ce qui est conventionnellement admis comme phrase, ou une partie prenante d'une phrase. Dubois définit la proposition comme étant « *une unité syntaxique élémentaire constituée d'un sujet et d'un prédicat.* » (Dubois, 384 : 2012).

Certains grammairiens postulent qu'une proposition est par définition un ensemble d'éléments centrés autour d'un verbe généralement conjugué. Cette condition de présence verbale, et qui contribue à la définition de la notion de proposition, impose qu'il y a autant de propositions dans une phrase qu'il y a de propositions (matrice, subordonnée ou coordonnées) dont le verbe est réalisé à un mode personnel ou impersonnel. Par ailleurs, certains grammairiens restreignent le nombre de propositions en nombre de propositions réalisées en mode personnel uniquement. Cette vision exclut alors la proposition subordonnée infinitive, à titre illustratif, comme dans la phrase *je vois les hirondelles voler*, une contradiction qui pose pour nous, entre autres pour d'autres grammairiens, un problème définitoire aussi ! D'ailleurs, Grevisse et Goosse la qualifient, ainsi que la proposition participe,

comme étant des formes particulières. Les deux auteurs vont jusqu'à rejeter entièrement la dénomination *proposition* au profit de celle de *sous-phrase* pour certains cas de figure, en l'occurrence la proposition incidente et la proposition incise (Grevisse & Goosse, 224 : 2008). Grevisse et Goosse prennent en considération les aspects mentionnés dans ce passage : « nous appelons **proposition** un membre de phrase ayant la fonction de sujet ou de complément et constituée d'un sujet et d'un prédicat » (idem, p 223). Pour ce qui suit, nous employons le terme de proposition, car il semble un terme consensuel¹ dans les ouvrages de grammaire (Le Goffic, 1993), (Abeillé, 1993), et surtout dans les pratiques enseignantes au niveau des institutions scolaires.

Mais, qu'en est-il alors de la notion de phrase ?

5. La phrase, une notion « problématique »

Vu sa nature complexe, il semble difficile d'approcher la notion de phrase, d'autant plus qu'elle soit vue d'angles multiples. La phrase, entité abstraite, se réalise à un niveau hiérarchique supérieur à la proposition. Abeillé et Godard la définissent comme suit : La phrase peut se définir comme un syntagme qui a les propriétés suivantes :

- elle est construite autour d'un verbe (ou d'une autre catégorie prédicative) accompagné de son sujet, s'il peut en avoir un ;

- elle décrit une situation, c'est-à-dire un état ou un évènement. (Abeillé et Godard, 5 : 2021).

Grevisse et Goosse la définissent comme étant :

« Une unité de communication linguistique, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas être subdivisée en deux ou plusieurs suites (phoniques ou graphiques) constituant chacune un axe de communication linguistique. Le plus souvent, la communication comprend plusieurs phrases. Chacune d'elles a son intonation propre et est suivie d'une pause importante. Dans le langage écrit, cette pause importante et généralement représentée par un point ». (Grevisse & Goosse, 220 : 2008).

Il nous semble d'après cette définition que Grevisse et Goosse mettent l'accent sur l'aspect sémantique de la phrase. Quoiqu'elle soit composée de deux ou plusieurs propositions, elle véhicule un sens complet et unique du moment qu'elle comporte les deux constituants sémantiques conventionnels : le sujet et le prédicat. Il s'agit pour eux d'un rapport indissociable qui lie structure syntaxique et sens. Grevisse développe cette vision plus loin :

« La phrase est le plus souvent constituée de plusieurs mots, et notamment de deux éléments fondamentaux, le sujet et le prédicat (qui est ou qui contient ordinairement un verbe conjugué : cf. p227) : Pierre accourt. Pour qu'une suite de mots constitue une phrase, ceux-ci doivent être organisés d'une certaine façon :

*Terre la du autour soleil tourne n'est pas une phrase française. » (Grevisse & Goosse, 222 : 2008).

L'exemple proposé par les deux grammairiens montre clairement le rapport indissociable qui existe entre l'aspect sémantique et l'aspect syntaxique inhérents à la construction d'une phrase jugée conventionnellement correcte par un locuteur français.

Maintenant, que nous avons distingué deux notions complémentaires l'une à l'autre, la proposition et la phrase, nous revenons à notre débat qui fait l'objet de notre écrit : syntaxiquement parlant, distingue-t-on deux ou trois types de phrases ?

6. Deux ou trois types de phrase ?

Traditionnellement, on relève dans les ouvrages de grammaires, sur le plan structure syntaxique, deux types de phrase. En effet, comme c'est le cas de la plupart des ouvrages de grammaire, la phrase est soit simple, soit complexe. D'ailleurs, Grevisse et Goosse vont dans ce sens et postulent que « *D'après les éléments qu'elles contiennent, on peut distinguer les phrases simples et les phrases complexes.* » (Grevisse & Goosse, 223 : 2008). Riegel, auteur de Grammaire méthodique du français va dans ce sens également et propose une classification binaire de la phrase, il conserve la classification traditionnelle phrase simple/phrase complexe. Avant d'aller dans une analyse plus approfondie, il nous semble judicieux de revenir d'abord sur une approche classique de la phrase simple.

Soit la phrase suivante :

- *Djana écrit une nouvelle.*

Tout linguiste reconnaît qu'une telle suite linguistique représente, selon le modèle générativiste (voir *syntactic structure* de Noam Chomsky), une phrase de base constituée d'un noyau indispensable à la réalité linguistique dite communément phrase en grammaire, ce noyau est représenté par un syntagme nominal (sujet), suivi d'un syntagme verbal (prédicat)², (Riegel, 2 : 2000). Une suite qui comprend un seul verbe conjugué (le verbe transitif écrire) ; un sujet et un prédicat. Elle transmet un sens déterminé, elle correspond à une structure graphique (la majuscule et le point final), et syntaxique (un sujet, un verbe et un complément d'objet) correctes. Toutes ces caractéristiques sont consensuelles et déterminatives pour définir ce qu'est une phrase. Par ailleurs, ce qui nous intéresse le plus comme fondement à notre réflexion est le fait que cette phrase comprend un seul verbe conjugué au présent de l'indicatif *écrit* qui renvoie à la troisième personne du singulier. Cette caractéristique est définitoire pour avancer qu'il s'agit d'une phrase simple, et par conséquent, une seule proposition. Il est à rappeler que dans ce cas de figure la phrase se conforme à la proposition.

S'il est consensuel, d'un point de vue grammatical, qu'une phrase/proposition comprend un seul verbe conjugué, cela signifie que l'occurrence d'un deuxième ou plusieurs verbes implique le découpage de la chaîne parlée en deux ou plusieurs phrases au nombre de verbes conjugués présents dans l'énoncé. Or, si dans la phrase :

1- Djana écrit une nouvelle.

On note un seul verbe, donc une seule proposition, il est évident alors que dans une phrase comme :

1-a Djana écrit une nouvelle, elle manque d'idées.

On note une phrase qui combine deux propositions, car il y a occurrence de deux verbes conjugués, *écrit* et *manque*. Nous reprenons le même exemple avec la même structure, mais cette fois-ci par le biais d'un mot coordonnant.

1-b Djana écrit une nouvelle, mais elle manque d'idées.

L'analyse des énoncés a et b indique qu'il s'agit de deux processus syntaxiques de liaison, la juxtaposition et la coordination. Par ailleurs, dans la phrase :

1-c Djana écrit une nouvelle bien qu'elle manque d'idées.

Nous remarquons qu'il intervient un autre processus syntaxique à savoir, la subordination. Ainsi, tout grammairien reconnaît pertinemment que la présence d'une subordination implique des liens de dépendance et de gouvernance. Kahane avance que :

« La quasi-totalité des théories linguistiques s'accordent sur le fait que, au-delà de la question du sens, les mots d'une phrase obéissent à un système d'organisation relativement rigide, qu'on appellera la structure syntaxique de la phrase. Il existe deux grands paradigmes pour représenter cette structure : soit décrire la façon dont les mots peuvent être groupés en des paquets de plus en plus gros (ce qui a donné les structures syntagmatiques), soit expliquer la façon dont les mots, par leur présence, dépendent les uns des autres (ce qui a donné les structures de dépendance). » (Kahane, 3 : 2001).

Cela signifie pour nous que les structures phrastiques se combinent selon deux procédés : un procédé d'agencement des suites linguistiques, et un procédé qui met en jeu un principe de dépendance.

En grammaire on admet, par une analyse syntaxique des constituants, que dans la phrase *l'élève sort de la classe* que le déterminant *l'* dépend du substantif *élève* ; que le déterminant *la* dépend du substantif *classe* ; et que le syntagme prépositionnel *de la classe* dépend du noyau verbal *sort*. Nous notons également une logique syntaxique qui s'applique à la notion de phrase.

Prenons l'exemple suivant :

2-a - L'élève sort de la classe.

2-b - L'élève fait du bruit.

2-a et *2-b* représentent deux phrases (propositions) indépendantes, elles représentent également une structure profonde qui, par transformation élimine l'élément *l'élève* pour éviter sa répétition. Le processus de post-transformation nous donne une phrase de structure de surface comme :

L'élève qui fait du bruit sort de la classe.

On admet alors que l'aboutissement à une telle structure implique une nouvelle hiérarchie phrastique comme suit :

	Proposition	Nature
2-a	<i>L'élève sort de la classe.</i>	Proposition indépendante
2-b	<i>L'élève fait du bruit.</i>	Proposition indépendante
2-c	<i>L'élève sort de la classe.</i>	Proposition principale
2-d	<i>Qui fait du bruit.</i>	Proposition subordonnée

Tableau 1 : schématisation de l'exemple

2-c L'élève... sort de la classe. Proposition principale

2-d qui fait du bruit. Proposition subordonnée

On remarque que ladite transformation ne touche pas uniquement à la structure de la phrase, mais influe également sur sa nature et la nature des propositions qui la constituent. Nous posons donc que si 2-a et 2-b représentent des propositions indépendantes, 2-c et 2-d représentent respectivement une proposition principale et une proposition subordonnée dite communément relative enchâssée.

On remarque également que les éléments qui constituent 2-a sont les mêmes dans 2-b, mais ce qui nous semble d'évidence majeure, et pertinent d'ailleurs, est que la présence de 2-d a permis le changement de la nature de 2-c qui est à l'origine une reproduction de 2-a. Autrement dit, nous déduisons que la présence de 2-d (proposition subordonnée) impose sans conteste un changement de nature de 2-c (proposition principale) qui n'est à l'origine qu'une reproduction de 2-a (proposition indépendante).

A ce niveau de réflexion, nous revenons sur cette nuance qui existerait entre la notion de composition et la notion de complexité, il serait judicieux de revenir sur le/les sens des deux notions.

La composition renvoie traditionnellement à l': « *action ou manière de former un tout en assemblant plusieurs éléments ; disposition des éléments...* » (Rey, 255 : 2006).

Par ailleurs, la complexité renvoie quant à elle à toute réalité « *Qui contient, qui réunit plusieurs éléments différents. Questions, problème complexe* » (Rey, 254 : 2006). Par ces deux définitions avancées par Rey, nous notons une légère nuance, mais pertinente du moins pour nous. Le syntagme *éléments différents* dans la deuxième définition constitue une orientation interprétative, il s'agit d'un élément qui renvoie à la complication, un trait significatif qui distingue largement entre la notion de composition et la notion de complexité. D'ailleurs, pour qualifier une situation ou une question difficile, on fait référence à l'expression *situation ou question complexe*, car dans ce sens, *une situation ou question composée* sera absolument une expression insensée.

De ça part, Dubois avance :

« On appelle phrase complexe toute phrase formée de plusieurs propositions ou phrases simples liées entre elles par coordination ou subordination. La phrase complexe est nécessairement formée de phrases simples ; dans je sais ce que Paul dira, les deux phrases sont : je sais cela, et Paul dira cela, ces phrases simples sont coordonnées ou subordonnées, la phrase principale ou (matrice) est modifiée par la seconde phrase ou constituante qui est introduite par un relatif, une conjonction de subordination. » (Dubois, 102 : 2012).

Nous conservons pour le moment cette définition bien que nous ne consentions pas à son intégralité. Dubois, au début de cette citation, ne considère pas la différence entre coordination et subordination, une nuance qui constitue pour nous l'objet-même de notre postulat.

Dans la section suivante, nous essayerons de mettre à l'évidence notre vision quant à cette nuance terminologique.

7. Entre coordination et subordination ; entre composition et complexité

Nous postulons qu'il existe, sur le plan construction syntaxique, trois types de phrases : la phrase simple contenant une seule proposition, donc un seul verbe conjugué, la phrase composée, qui contient conventionnellement deux ou plusieurs propositions juxtaposées ou coordonnées, et la phrase complexe qui combine une proposition principale et une ou plus d'une proposition subordonnée.

A notre sens, nous posons que la « composition » concerne uniquement la juxtaposition et/ou la coordination, car il s'agit d'une indépendance totale des propositions. Alors que la « complexité » constitue pour nous un autre niveau hiérarchique ; autrement dit, la complexité se réalise à un stade combinatoire supérieur à la simple composition. La complexité phrastique constitue pour nous un processus qui intervient là où il y a une subordination/dépendance.

Un autre argument que nous avançons ici réside au niveau des mots coordonnants. Dans une phrase composée, ces derniers n'appartiennent ni à la première ni à la deuxième proposition, comme s'il s'agit de l'articulation de trois divisions : 1- proposition indépendante, 2- mot coordonnant, 3- proposition indépendante, comme dans l'exemple:

<i>Je mange,</i>	<i>car</i>	<i>j'ai faim.</i>
Proposition	Coordonnant	Proposition

Par contre, dans une phrase complexe, le mot subordonnant fait partie prenante de la proposition subordonnée, circonstancielle, comme dans le cas suivant : *je mange parce que j'ai faim*. Alors, si l'on applique la même logique, dans une phrase complexe, nous pouvons relever deux divisions comme suit : 1- proposition

principale, 2- proposition subordonnée avec le mot subordonnant qui fait partie intégrante de cette dernière, comme suit :

Je mange, parce que j'ai faim

Proposition principale (matrice)

Proposition subordonnée

Ceci explique pourquoi la proposition subordonnée ne peut exister en tant qu'entité indépendante. Nous poussons encore notre réflexion plus loin pour dire que la suite *j'ai faim* véhicule un sens clair, mais *puisque j'ai faim* nous donne l'impression qu'il y a une partie qui manque et qui est indispensable à la sémantique de la phrase.

Pour avoir une vision plus claire de notre postulat nous ferons appel à la représentation syntagmatique de la phrase³.

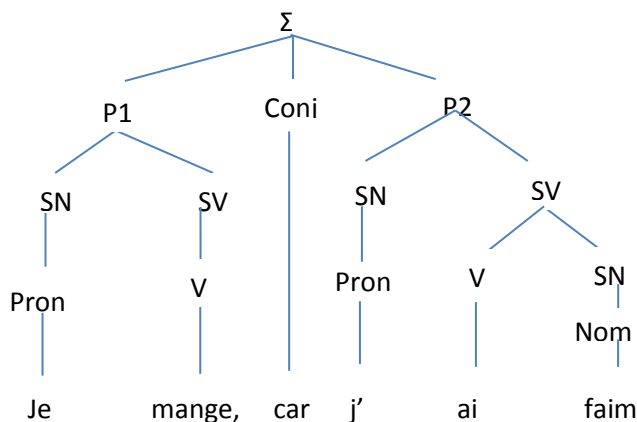


Figure 1 : représentation syntagmatique d'une phrase composée

Dans cette illustration graphique sigma Σ représente la phrase dans sa globalité ; P1 représente la première proposition indépendante *je mange* ; P2 présente la deuxième proposition indépendante *j'ai faim* ; et la conjonction de coordination *car* qui exprime la cause ici représente le mot coordonnant qui fait la joncture entre P1 et P2.

Mais cette même idée de la phrase pourrait être exprimée d'une autre façon, un locuteur peut exprimer ce rapport de causalité en mettant à l'œuvre un processus de subordination. Il suffit juste de remplacer le mot coordonnant *car* par un autre mot subordonnant *parce que*. Un petit changement sur l'axe paradigmatique qui engendre une différence importante sur l'axe syntaxique.

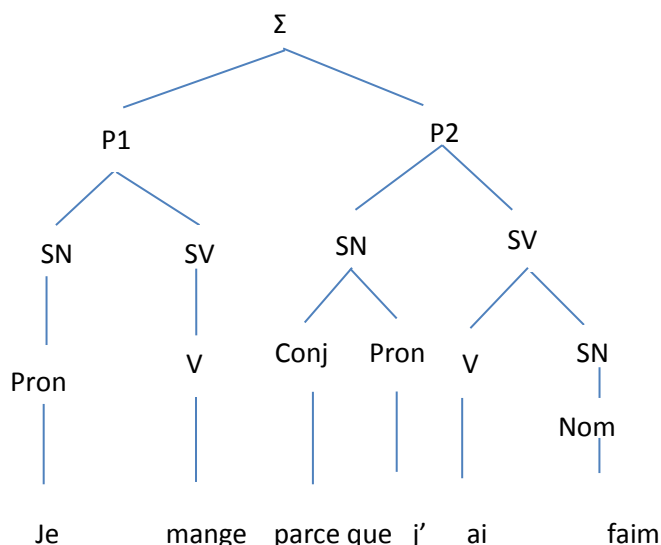


Figure 2 : représentation syntagmatique d'une phrase complexe

Dans cette deuxième illustration graphique sigma Σ représente la phrase dans sa globalité ; P1 représente la première proposition cette fois-ci devenue proposition principale *je mange* ; P2 présente la deuxième proposition subordonnée circonstancielle introduite par la conjonction de subordination *puisque j'ai faim*. Ceci pour dire que la conjonction de coordination *car* (figure1) constitue un élément qui n'appartient ni à P1 ni à P2 ; en revanche, la conjonction de subordination *parce que* (figure 2) constitue un élément qui fait partie prenante de la proposition subordonnée circonstancielle. Ce qui explique pourquoi et en aucun cas la proposition subordonnée circonstancielle *parce que j'ai faim* pourrait exister indépendamment en tant que phrase. D'ailleurs, tout linguiste/grammairien reconnaît qu'une proposition circonstancielle est supprimable et déplaçable dans la phrase, elle peut être placée au début ou à la fin d'une phrase complexe. Si nous reprenons notre exemple, nous obtiendrons la structure suivante : *parce que j'ai faim, je mange.*, mais en aucun cas on peut dire : *car j'ai faim, je mange*, pour la simple raison que les normes de la langue française l'interdisent.

« Les conjonctions de coordination ne doivent pas s'employer en début de phrase ; si cette règle peut souffrir quelques exceptions, essentiellement pour des raisons stylistiques, s'agissant de *mais*, *donc* ou *et*, il n'en va pas de même pour *car*. C'est d'ailleurs cette impossibilité qui le distingue de la conjonction de subordination *parce que*. S'il l'on peut dire « Il n'est pas venu parce qu'il était malade » aussi bien *que*, en antéposant la subordonnée, « Parce qu'il était malade

il n'est pas venu », on ne pourra pas dire « Car il était malade il n'est pas venu ». Seule la construction « Il n'est pas venu car il était malade » est correcte. »⁴

8. Discussion

A travers ce développement, nous avons voulu mettre en évidence que la composition renvoie à un processus qui se produit lorsqu'il y a une indépendance des propositions (juxtaposées ou coordonnées), par contre, la complexité implique l'intervention d'un processus autre, à savoir celui de dépendance/subordination. Ce qui nous permet de classer la phrase en français en trois catégories d'après les éléments qu'elles contiennent, pour reprendre les dires de Dubois : la phrase simple qui copule avec la notion de proposition ; la phrase composée constituée de deux ou plusieurs propositions indépendantes les unes des autres ; et la phrase complexe qui réunit nécessairement une proposition principale et une ou plusieurs propositions subordonnées.

9. Conclusion

Confondre une phrase composée et une phrase complexe ressemble, nous semble, à la confusion langage/langue ou langue/parole. La composition et la complexité sont pour nous deux processus syntaxiques différents dont l'opposition est claire. Nous rappelons que les arguments avancés dans cet écrit découlent de nos propres analyses syntaxiques ; certes, nous avons croisé beaucoup de réflexions qui portent sur le sujet des différentes constructions de la phrase en français, mais aucune d'elles n'aborde l'opposition composition/complexité de manière explicite. La thèse que nous défendons tout au long de cet article pourrait faire appel à des opinions controversées d'autres chercheurs. Par ailleurs, nous avons du moins essayé d'exposer notre pensée au sujet de la dichotomie composition/complexité. Cette réflexion, nous semble-t-il, suffirait à l'avenir pour répondre à nos étudiants au sujet des questions qui portent sur la distinction entre la phrase composée et la phrase complexe.

10. Liste bibliographique:

1. Abeillé, A., & Godard, D. (2021). *La Grande grammaire du français*. Éditions Actes Sud.
2. Augusta Mela, « *L'approche syntagmatique à l'épreuve de la coordination* », Linx [En ligne], 39 | 1998, mis en ligne le 02 juillet 2012, consulté le 22 avril 2025. URL : <http://journals.openedition.org/linx/899> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/linx.899>
3. Dubois, J. (1970). *Elements de linguistique française : Syntaxe*
4. Dubois, J., Giacomo-Marcellesi, M., Guespin, L., & Marcellesi, C. (2012). *Le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*.
5. Ducrot, O., & Todorov, T. (1971). *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil. Paris.
6. Estival, D. (1994). Anne Abeillé (1993), *Les nouvelles syntaxes : grammaires d'unification et analyse du français*. Cahiers de Praxématique, 22, 181 -188.
7. <https://doi.org/10.4000/praxematique.2283>

8. Goffic, P. L. (2014). *Grammaire de la phrase française - Livre de l'élève - Edition 1994*. Hachette Éducation.
9. Grevisse, M., & Goosse, A. (2007). *Le bon usage : et son édition Internet*. De Boeck Supérieur.
10. Järvinen, S. (2015). *La grammaire fait-elle peur aux élèves ? : La perception générale de la grammaire dans l'enseignement des langues vivantes en Suède*. URL : <http://www.diva-portal.org/smash/record.jsf?pid=diva2:817316>
11. Kahane, S. (2001). *Grammaires de dépendance formelles et théorie Sens-Texte*. TALN 2001. URL : <http://olst.ling.umontreal.ca/pdf/Kahane2001.pdf>
12. Martin Riegel, « 4. Le syntagme nominal dans la grammaire française : Quelques aperçus », *Modèles linguistiques [En ligne]*, 42 | 2000, mis en ligne le 01 mai 2017, consulté le 17 septembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/ml/1427> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ml.1427>
13. Nakuma, C. (1996). Sandhu, Marcelle. *Grammaire fonctionnelle du français*. Toronto : Holt, Rinehart & Winston Canada, 1995. *Canadian Modern Language Review/ la Revue Canadienne des Langues Vivantes*, 52(2), 342 -343. URL : <https://doi.org/10.3138/cmlr.52.2.342>
14. Nique, C. (1975). *Manipulations syntaxiques : en grammaire générative*.
15. Rey, A. (2008). *Le Robert micro : dictionnaire d'apprentissage de la langue française*. Editions Le Robert.
16. Riegel, M., Pellat, J., & Rioul, R. (2016). *Grammaire méthodique du français*. Presses Universitaires de France - PUF.
17. Roig, A. (2018). *Complexité phrastique : construction, linéarisation, marquage*. (2018). [Synthèse d'habilitation, Université de Sorbonne]. URL : https://shs.hal.science/tel-03144739v1/file/HDR_ARoig.pdf
18. Siouffi, G., & Van Raemdonck, D. (2012). *100 fiches pour comprendre la linguistique : 1er cycle universitaire*.
19. Solveig Lepoivre-Duc et Jean-Pierre Sautot, « La grammaire : un problème pour les élèves, un problème pour le maître aussi », *Repères [En ligne]*, 39 | 2009, mis en ligne le 15 juin 2015, consulté le 12 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/reperes/831> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/reperes.831>
20. Tallec-Lloret, G. L., & Roulland, D. (2013). *Présentation : La concordance des temps, vers la fin d'une « règle » ?* *Langages*, N° 191(3), 3 -8. DOI : <https://doi.org/10.3917/lang.191.0003>

11. Notes:

- 1- Abeillé et Godard réservent le terme de proposition au contenu sémantique des phrases déclaratives.
- 2- Règle de réécriture de la phrase canonique minimale : $P \rightarrow SN+SV$
- 3- Le schéma est inspiré de l'ouvrage *Manipulations syntaxiques en grammaire générative*, de Christian Nique.
- 4- L'explication est relevée du site officiel de l'Académie Française, rubrique Dire, Ne Pas Dire, <https://www.academie-francaise.fr/car-en-debut-de-phrase#:~:text=Les%20conjonctions%20de%20coordination%20ne,pas%20de%20m%C3%AAme%20pour%20car.>

Site consulté le 21 octobre 2022